

**COMMUNE D'ALLEVARD**

-----  
**( I S E R E )**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
=====

**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni à 20h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Nathalie HAILLEZ, Christine PALMERO

Pouvoirs : Christelle MEGRET, pouvoir à Sébastien MARCO  
Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD  
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI  
Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT  
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH  
Fabienne LEBE, pouvoir à Carin THEYS

-----  
**DELIBERATION N° 67/2023 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE TICHODROME – CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE – ANNEE 2023**

Monsieur Yannick BOVICS, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, de l'énergie et de l'alimentation, indique au Conseil Municipal que Le Tichodrome, seul centre de soins dédié à la faune sauvage en Isère, existe depuis 2011 et a jusqu'à maintenant, et non sans difficultés, assuré une pérennité de fonctionnement, y compris pendant la crise sanitaire et ses périodes de confinement, durant lesquelles le centre a continué à assurer l'accueil des animaux découverts par le grand public. Depuis 12 ans, le Tichodrome est ouvert 7j/7, sans jamais discontinuer.

Le Tichodrome accueille de nombreuses espèces sauvages, majoritairement protégées, afin de les soigner et de les relâcher. L'association prend en charge le coût de la convalescence des animaux sauvages blessés. Le coût moyen de cette prise en charge est d'environ 130 euros par animal, à charge de l'association.

Le budget de l'association dépend fortement des subventions reçues, qu'elles soient publiques ou privées.

Le Tichodrome sollicite une subvention d'un montant de 0,15 euros par habitant, soit 615,90 euros pour la commune pour l'année 2023.

Quelques chiffres pour cette année 2023 : au 1er septembre : 1 560 animaux reçus et plus de 4 400 appels.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 615,90 euros au Tichodrome pour l'année 2023 (COM/6574)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAH





## CONVENTION

de prise en charge de la faune sauvage en détresse.

ANNEE 2023



Photo L. Marchais

215 Chemin des carrières, Champrond, 38450 Le Gua.  
04 57 13 69 47 / 06 25 20 27 69 / <http://le-tichodrome.fr/>  
[letichodrome38@gmail.com](mailto:letichodrome38@gmail.com) N° SIRET 50502980100022  
Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
(Arrêté n°38-2020-03-12-012)

Association fédérée



## ENTRE

La commune de ALLEVARD....., représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par le Conseil municipal, ci-après dénommée « la commune de ALLEVARD..... »

d'une part,

## ET

L'association « Le Tichodrome, Centre de sauvegarde de la faune sauvage », domiciliée à Champrond, 38450 Le Gua, représentée par Madame Roxanne CIALDELLA, Présidente, ci-après dénommée « Le Tichodrome »,

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association Loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans des sites appropriés.

Ouvert en juillet 2011, le centre recueille environ 1800 à 2000 animaux d'une centaine d'espèces différentes par an. Il répond également à une très grande sollicitation du public (environ 7000 appels par an).

Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère.

Le Tichodrome répond à la demande du public quant à la prise en charge des animaux sauvages découverts blessés ou en détresse, afin de leur offrir une chance de convalescence, en vue d'être relâchés à nouveau dans la Nature.

Le Tichodrome joue un rôle dans le maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées, participe au suivi sanitaire de la faune sauvage, sensibilise le public par le biais des animaux pris en charge et des conseils téléphoniques, mais également par la tenue de stands régulièrement tout au long de l'année et dans différentes manifestations.

Afin de pérenniser ses actions et continuer à rendre ce service considéré par tous comme d'utilité publique, le centre de sauvegarde du Tichodrome a besoin de partenariats précis et durables avec les communes de son territoire d'action.

---

215 Chemin des carrières, Champrond, 38450 Le Gua.

04 57 13 69 47 / 06 25 20 27 69 / <http://le-tichodrome.fr/>

[letichodrome38@gmail.com](mailto:letichodrome38@gmail.com) N° SIRET 50502980100022

Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
(Arrêté n°38-2020-03-12-012)

Association fédérée



Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre le Tichodrome et la commune de ALLEVARD, afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

Article 1 : Modalités de participation.

Le Tichodrome s'engage à :

Recueillir les animaux sauvages blessés ou malades.

Cependant, il peut être amené à refuser de manière saisonnière certaines espèces (corvidés, martinets, colombidés...); dans ce cas, les communes partenaires seront privilégiées dans la mesure du possible. Le refus peut être exceptionnel, si les infrastructures nécessaires ne sont pas disponibles au Tichodrome.

Venir chercher l'animal pour l'acheminer au Tichodrome dans un temps moyen d'intervention inférieur à 24h, et ce, 365 jours par an, dans la mesure où le particulier découvreur, ou la structure municipale concernée, est dans l'impossibilité d'effectuer le trajet dans sa globalité.

Envoyer chaque année par mail le compte-rendu de l'Assemblée générale, comprenant le rapport moral et d'activités (comprenant les animaux pris en charge sur tout son territoire d'action), le rapport financier du dernier exercice clos (compte de résultat, bilan et annexe) et la liste des membres du Conseil d'administration.

Informers la commune en cas de mortalité anormale d'animaux ou de problème sanitaire touchant l'avifaune.

Rendre visible via ses supports de communication (site internet) le soutien de la commune de ALLEVARD au Tichodrome durant l'année où la présente convention est conclue.

Article 2 : Subvention de la commune.

La commune s'engage à verser une subvention annuelle dont le montant est fixé à 0,15 euros par habitant pour l'année 2023, soit :

(nombre d'habitants de la commune) 4.106 X 0,15 € = 615,90 €

Article 3 : Durée de la convention.

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

Fait à Alleward, le 09/10/2023 Pour la commune de ALLEVARD

Le Maire  
Sidney KERBOAH  
  


Pour le Tichodrome, la Présidente,  
Roxanne CIALDELLA

215 Chemin des carrières, Champrond, 38450 Le Gua.  
04 57 13 69 47 / 06 25 20 27 69 / <http://le-tichodrome.fr/>  
[letichodrome38@gmail.com](mailto:letichodrome38@gmail.com) N° SIRET 50502980100022

Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
(Arrêté n°38-2020-03-12-012)

Association fédérée

